

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2022_041

Séance du lundi 11 avril 2022

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 06/04/2022

Présents : 18

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Secrétaire de
séance: Matthias
CORNEVAUX

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Gilles MERCIER, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés:

Excusés: Daniel MOLINES

Absents:

Objet: Budget principal : Vote du compte administratif - pont_montvert_sud_lozere - DE_2022_041

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MAURIN Stephan, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par MAURIN Stephan après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		67 758.41		130 092.76		197 851.17
Opérations exercice	426 278.43	508 251.89	1 307 531.67	1 356 003.60	1 733 810.10	1 864 255.49
Total	426 278.43	576 010.30	1 307 531.67	1 486 096.36	1 733 810.10	2 062 106.66
Résultat de clôture		149 731.87		178 564.69		328 296.56
Restes à réaliser	309 974.20	309 974.20			309 974.20	309 974.20
Total cumulé	309 974.20	459 706.07		178 564.69	309 974.20	638 270.76
Résultat définitif		149 731.87		178 564.69		328 296.56

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

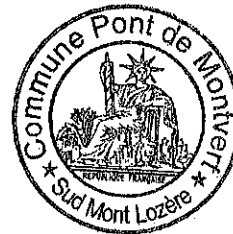
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à PONT DE MONTVERT, le jour, mois et an que dessus.

Préfecture de la Lozère
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/04/2022
048-200057594-20220411-DE_2022_041-DE

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphan Maurin



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/04/2022 043-200057594-20220411-DE_2022_041-DE